NUMERO XXI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 14. Mars 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

De TRIESTE, *le* 16. *Février.*

LA petite République de *Raguſe*, en *Dalmatie*, ſur l'*Adriatique*, ſans être enveloppée dans la Guerre, n'a pas ſçu conſerver néanmoins ſon repos: Elle partage, malgré ſa ſituation lointaine & ſa Paix, la commotion générale & les troubles, qui agitent l'*Europe*. La Proclamation, que le Commandant Militaire & Civil dans l'*Albanie-Autrichienne*, le Major Impérial-Royal *Brady*, vient de rendre, fera connoître la fermentation, qui règne parmi les *Raguſains*. Ce Commandant y dit:

„ *En conſéquence des inſtances faites au nom de la République de* Raguſe *près de l'Empereur* FRANÇOIS, *je ſuis autoriſé maintenant à déclarer, que la volonté de S. M. Imp. eſt, que les Habitans du Canal ſur le Territoire* Raguſain, *qui depuis quelques mois desobéiſſent à leur Gouvernement, retournent inceſſamment à l'ancienne dépendance & au bon ordre. Il m'eſt enjoint de plus de co-opérer, s'il le faut, par la force des Armes, au rétabliſſement de l'ancien état des choſes & de la Conſtitution légitime. Toute communication avec la Province* Autrichienne *d'*Albanie *eſt interdite aux Habitans Rebelles du Canal dit de* Raguſe. *Quiconque d'entre eux ne s'éloignera pas du Territoire Impérial, dans deux jours après la publication de la Préſente, ſera arrêté & livré à ſon Gouvernement. La même choſe ſera auſſi pratiquée dans la ſuite à l'égard de tous les Hommes turbulens, qu'on pourroit trouver dans les Pays* Autrichiens. "

Il eſt arrivé hier à *Trieſte* un Brigantin *Américain*, venant de *Salem* dans la *Nouvelle-Angleterre*. C'eſt le premier Navire, qui, ſous le Pavillon des *Etats-Unis*, ſoit entré dans ce Port. Sa Cargaiſon conſiſte en Sucre, Caffé, & Bois de *Campêche*.

EXTRAIT d'une Lettre de VÉNISE *du* 19. *Février.*

„ Les derniers Avis de la *Toscane* & de la *Lombardie* s'accordent à dire, qu'il y eut le 8. & le 10. de ce mois un mouvement général parmi les Troupes Impériales vers la *Rivière du Levant* dans l'Etat de *Gènes*, ainſi que vers l'*Apennin Ligurien*, du côté de *Novi* & *Aſti*. D'après cela nous nous attendons à recevoir à chaque inſtant la Nouvelle d'une attaque générale ſur l'un & l'autre point, à moins que les ordres, que le Général Comte de *St. Julien* vient d'apporter de *Vienne*, n'aient ſuſpendu l'effet des ſus-dites diſpoſitions. Ce Général *Autrichien* eſt paſſé le 10. de ce mois par cette Ville, ſe rendant à l'Armée Impériale d'*Italie*, avec des Depêches, qui n'ont pu être qu'importantes. "

„ Le *Conclave*, qui dans le commencement ſembloit ne devoir durer que peu de tems, reſte toujours fermé; & des incidens ſurvenus ne permettent pas d'eſpérer encore, que la nomination du nouveau Pape ſoit prochaine: Il paroit, qu'elle eſt plus que jamais ſubordonnée aux Négociations Politiques. "

De MILAN, *le* 13. *Février.*

Les Lettres de *Tortone* annoncent, que depuis quelques jours il y défile continuellement des Troupes & des Transports d'Artillerie & de Munitions, qui ſe dirigent ſur *Novi* & *Serravalle*. On en infère, que le premier effet des mouvemens actuels des *Autrichiens* dans le *Piémont* ſera l'attaque des Poſtes *François* dans la Vallée de la *Scrivia*, qui devra faciliter celle à former contre *Gènes* par les Généraux *Ott* & *Klenau*, dont le premier eſt arrivé depuis peu ſur les Confins de la *Rivière du Levant*. L'Eſcadre de l'Amiral *Anglois*, *Keith*, qui forte de 8. Vaiſſeaux de ligne & de quelques Frégates, croiſe dans les parages de *Gènes*, eſt deſtinée encore à ſeconder ces opérations combinées. Les *François* ont adreſſé une Proclamation aux Habitans de la Vallée de *Fontana-Bona*, dans la *Rivière du Levant*, pour les engager à dépoſer les Armes priſes par ces Montagnards contre eux; mais, on aſſure, que cette exhortation n'a produit aucun effet: Le nombre de ces Inſurgés eſt porté à 5. ou 6. mille Hommes, qui ne manquent pas d'Officiers habiles.

EXTRAIT d'une Lettre de MILAN *du 17. Février.*

„ On vient d'apprendre, que les Troupes Impériales, qui étoient en marche vers l'*Apennin Ligurien*, ont reçu tout-à-coup l'ordre de faire halte. Les uns attribuent ce contre-ordre à des Dépêches arrivées de *Vienne*; d'autres à la quantité de neige, tombée de nouveau ces jours derniers. Dans la *Rivière du Levant*, les opérations Militaires paroiſſent également retardées à l'improviſte. Suivant ce qu'on écrit de *Florence*, le Général *Ott* avoit encore, le 12. de ce mois, ſon Quartier-Général à *Lucques*; & les mêmes Lettres ajoutent, qu'il y arrivoit fréquemment auprès de ce Général des Officiers *François* venant de *Gènes*. Cependant les *Autrichiens* ont repris le Siège de *Gavi*, qui a été interrompu par l'Hyver. La Tranchée eſt ouverte devant ce Fort *Ligurien*; & les Impériaux pouſſent juſqu'ici leurs travaux avec ſuccès, malgré les efforts de l'Artillerie *Françoiſe* pour les détruire. Dans la nuit du 11. au 12. de ce mois, la Canonnade a été extrêmement vive. "

„ Suivant les Lettres de *Como*, en date d'avant-hier, 15. du courant, les Troupes *Françoiſes*, qui ſe trouvent dans la partie *Méridionale* de la *Suiſſe*, continuent d'y occuper le *St. Gothard*, dans le Canton d'*Uri*. De ce Mont leurs Détachemens s'avancent presque journellement juſqu'à *Airolo*; mais ils n'y reſtent point pendant la nuit. En arrière du *St. Gothard*, les *François* ont renforcé le fameux paſſage du *Pont du Diable* près d'*Uriſeren*; ils l'ont garni de deux fortes Portes & de pluſieurs Ouvrages extérieurs. Ce Poſte important eſt ſoigneuſement gardé par eux; & ils n'y laiſſent paſſer perſonne, ce qui empêche la communication directe avec la *Suiſſe*. "

EXTRAIT d'une Lettre de STOCKACH *du 27. Février.*

„ Le Général *Kray* eſt attendu inceſſamment à l'Armée Impériale en *Allemagne*: Ses Equipages de Campagne, qui conſiſtent en 40. Chevaux de trait & de main, ſont arrivés le 23. de ce mois à *Augsbourg*, venant du *Tyrol*: Et déjà la Maiſon des Poſtes à *Donau-Eſchingen* eſt préparée pour le recevoir. On n'eſt pas encore aſſez inſtruit ici ſur la nature des Pouvoirs, confiés à ce Général, ni ſur le Commandement qu'il exercera ſous l'Archiduc *Charles*, conjointement avec ce Prince, ou ſans lui, pour affirmer rien à ce ſujet. Mais il eſt certain, que l'Armée Impériale en *Allemagne* ſe trouve dans le meilleur état; qu'elle eſt toute entière paſſée en revuë, & n'attend que des ordres pour agir. Voici la répartition générale de cette Armée & la diviſion des Commandemens ſubalternes: Le Général *Fr... trasch* commande dans les *Griſons* & le *Vo... arlberg*: Les beaux Bataillons de Gre... diers, aux ordres des Généraux *Kosporth*, *Spork*, ſont cantonnés dans les environs de *Donau-Eſchingen*, entre le *Boden*... & *Schaffhouſe*. Le Général *Nauendorf*, eſt à la tête de l'Avant-Garde, s'étend *Baſle*. Vient enſuite le Général *Mee*... qui ſe trouve à *Offenbourg*, & obſerve & *Briſach*; ſous celui-ci, le Général *lay* commande la chaîne des Avant-P... ſur le *Rhin*. Le Général *Sztaray* co... une Diviſion de l'Armée principale, s'étend au-delà de *Francfort* le long *Rhin*, & eſt compoſée en grande parti... Cavalerie-légère. Enfin, la commu... tion entre l'Armée Impériale d'*Allem*... & celle d'*Italie* eſt toujours entretenue le Général *Dedovich* & le Colonel *Sz*... *feld*, qui occupent *Chiavenne*, *Belli*... & une partie du Pays des *Griſons*. "

De STUTTGARD, *le* 1. *Mars.*

Il a été entendu, le 24. du mois der... par les Riverains du Lac de *Conſtance*, Canonnade venant du *Sud-Eſt*, do... Nouvelle s'eſt rapidement répanduë en *lemagne*, mais dont le véritable objet étoit reſté inconnu juſqu'ici. Enfin ſçait, que cette Canonnade a été occ... née par une attaque, que firent les *Fr*... & les *Suiſſes* pour alarmer les *Autri*... entre *Balſers* & *Vaduz*, de ce côté *Griſons*. Cependant cette attaque, ... ment repouſſée, n'a eu d'autre ſuite, de donner l'éveil aux Troupes Impéri... établies ſur le *Rhin* au-deſſus du *B*... *See*, ainſi qu'aux Milices du *Vorar*... Les unes & les autres ont reçu auſſi l'ordre de ſe tenir prêtes à marcher au ... mier ſignal. — Le jour même de cet... taque à l'*Eſt* de la *Suiſſe*, les *Franç*... ont fait une autre au *Nord* en avant de ... *ſle* & du *Vieux-Briſach*. " Les *Fran*... „ après avoir fait de tems en tems, „ les environs du *Vieux-Briſach*, (écr... „ de *Fribourg* en *Brisgau*, en date du 25... „ vrier,) quelques tentatives inutiles ... „ tre nos Avant-Poſtes, s'étoient tenus ... „ quilles pendant les derniers jours. „ hier, pendant la nuit, ils s'avanc... „ de nouveau, enlevérent quelques ... „ quets & mirent tout en mouvement

» partit incessamment d'ici de la Cavalerie » pour *Brisach*; on sonna le Tocsin, & » toutes les Troupes de la Levée en masse » se mirent en marche à l'instant, pour se » porter vers le même endroit. On ne » sçait pas encore, quelles ont été les suites de ces divers mouvemens. "

De PARIS, *le* 15. Ventose (6. *Mars.*)

Le *Premier-Consul* de la République *Française* est actuellement établi, avec Madame son Epouse, au Château des *Tuileries*, dans les Appartemens, qu'occupa la Cour, les dernières années & depuis son retour de *Versailles*. Ayant pris en mains, d'une manière régulière, les rênes de l'Etat, il a fait la distribution de ses fonctions publiques de la manière suivante, annoncée par un *Avis* public.

" *Le* Premier-Consul *reçoit les 2 & 17. de chaque mois les Ambassadeurs; le 2. de chaque Décade, de midi à 2. heures, les Sénateurs & les Généraux; le 4. de midi à 2. heures, les Membres du* Tribunat & *ceux du* Tribunal de cassation. — *Les Officiers, les Préfets, les Juges, & les Citoyens, qui ont des rapports avec l'Administration générale, qui désirent conférer avec le* Premier-Consul, *invitent leurs Ministres respectifs à les présenter. — Les Citoyens, qui ne rempliſſent aucune fonction publique, mais qui ont des objets intéressans à communiquer au* Premier-Consul, *s'adressent au Citoyen* Benezech, *Conseiller-d'Etat, qui prend les ordres du* Premier-Consul."

Le *Premier-Consul* tiendra le 26. (17. Mars) une Revuë générale des Troupes, qui sont à *Paris*. Un de nos Journaux annonce encore la formation d'un Camp sous *Paris*, dont le Commandement seroit donné au Général *Lasnes*. Ce n'est pas sans doute la crainte de quelque danger pour la Capitale, où tout est paisible, qui pourroit conseiller cette mesure: Ce n'est pas même l'apparence de quelques troubles intérieurs, puisque dans les Contrées, où l'*Insurrection* étoit la plus forte & la plus générale, les plaisirs ont succédé aux alarmes; qu'à *Nantes*, entre autres, le Carnaval a été très-divertissemens, qu'inspirent la Paix & l'espoir du bonheur. " Chaque jour (écrit-on de *Nantes* en date du 5. *Ventose*) se » fortifient les espérances d'une Paix intérieure, solide & durable. " Voici les détails que le Gouvernement vient de publier sur le même sujet.

" Le desarmement s'exécute à la fois dans toutes les parties des Départemens de l'*Ouëst*. Au 5. *Ventose* (24. Février,) le Général *Brune* avoit déjà en Magasin 10,000. Armes recueillies dans le *Morbihan* par l'effet de cette mesure. L'Instruction, donnée par le Général *Hédouville*, pour le desarmement dans la 22me Division Militaire (la *Touraine* & une partie du *Poitou*,) a un plein succès. (*Nous ferons connoître l'Ordinaire prochain cet Ordre très-sage.*) — Le Général *Muller* le fait exécuter avec activité dans la 12me Division Militaire (une partie du *Poitou* & la *Saintonge*.) La Gendarmerie, renforcée par quelques Colonnes mobiles, est à la suite de quelques Bandes de Voleurs, seuls restes des Rassemblemens de *Chouans*. — Dans la 14me Division (la plus grande partie de la *Normandie*,) depuis la mort de *Frotté* & de ses principaux Chefs, & l'arrestation d'une centaine de ses premiers Officiers, la tranquillité est parfaitement rétablie. Le Général de Division *Gardanne*, & sous ses ordres les Généraux *Guidal* & *Dumoulin*, opèrent à la fois le desarmement de cette Division. Le Général *Pully* seconde cette mesure dans son Arrondissement. — Le Général *Avril* est en ce moment à la poursuite des Chefs de Division *Beauregard* & *Henry*, qui s'opiniâtrent à méconnoître les Loix de la République. Les Paysans commencent à s'insurger contre ces Brigands; dans le Canton de *Pré-en-paillé*, ils en ont assommé six. "

" *Châtillon*, *Bourmont*, d'*Autichamp*, *Bernier*, sont à *Paris*; *Georges* est en route pour s'y rendre; & tout fait présumer, que la tranquillité des Départemens de l'*Ouëst* est solide, & l'Autorité du Gouvernement aussi bien affermie que dans le reste de la République. La Constitution a été publiée, avec la plus grande solemnité, dans le Département du *Morbihan*; elle est l'objet de toutes les espérances & de tous les voeux des Habitans de ces malheureuses Contrées. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 17. Ventose (8. *Mars.*)

" Déjà le 13. de ce mois, lors des premières délibérations du *Tribunat* sur le Projet de Loi relatif à la levée de la première Classe de la *Conscription Militaire*, l'avis d'une Commission spéciale étoit favorable à cette Proposition; & la plûpart des Membres sembloient prêts à s'y conformer. Avec ces sentimens, les *Tribuns* ont repris, hier (15. du courant,) la discussion du dit Projet adouci un peu, dans l'intervalle, à l'égard de ses dispositions accessoires. Les Défenseurs du Projet, ainsi qu'on peut le croire, ne l'en ont trouvé que plus recommandable: Quelques-uns néanmoins ont persisté dans leur opposition, en particulier parce qu'un des Articles secondaires anéantit indistinctement tous les Congés précédens; mesure, qu'ils condamnoient comme rétroactive & injuste. Enfin, l'Assemblée ayant procédé au Scrutin, elle a voté l'adoption de la Loi proposée, à la majorité de 60. contre 20. Voix. Les trois Orateurs, nommés ensuite pour émettre & défendre ce Voeu au *Corps-Législatif*, sont *Jubé*, *Jaucourt* & *Benjamin Constant*. "

„ Un des principaux objets de la curiosité du Public, en ce moment, est la nomination des *Préfets*, que, suivant le nouveau Système d'Administration intérieure, le *Premier-Consul* va mettre à la tête des Départemens de la République. La Liste de ces Magistrats est achevée depuis quelques jours; & les Lettres de création sont dépêchées à chacun. Les noms de presque tous sont déjà répétés par les Feuilles publiques, mais avec beaucoup d'erreurs visibles & sans authenticité: Le *Journal officiel* ne les public, qu'à mesure que l'acceptation des *Préfets* nommés parvient au Ministre de l'*Intérieur;* &, d'après la première Liste des Préfets acceptans, insérée hier dans cette Feuille, ceux-ci sont jusqu'à présent au nombre de trente-sept. Ce sont tous d'anciens Fonctionnaires publics; nous en indiquerons ceux qui sont les plus connus, ou dont la mission paroit la plus importante. "

„ En attendant que ceux des *Préfets*, [illegible] l'on confie la tâche difficile de consolider [illegible] tranquillité dans les Départemens de l'Ou[illegible] arrivent à leur destination, les Generaux [illegible] publicains leur préparent les voyes avec [illegible] ces par le desarmement des anciens Révolu[illegible] Il est même de ci-devant Chefs de *Chouans* des plus remarqués par leurs excès, qui se [illegible] tent à la poursuite de leurs anciens Ca[illegible] des. Cette Pacification va faire retourner [illegible] *Rhin* plusieurs Corps, qui en étoient ven[illegible] lorsque la Guerre-Civile menaçoit d'e[illegible] ser une grande partie de la *France*. L'[illegible] parle plus de l'Armistice de six mois, [illegible] prétendoit, il y a peu de tems, conclu [illegible] les Armées *Françoise* & *Autrichienne* [illegible] *Rhin:* On lui en substitue aujourd'hui [illegible] tre de 40. jours avec la même certitude; [illegible] à-dire, avec toute l'authenticité d'un [illegible] qui se détruit le lendemain. "

NOTIFICATION.

Mardi le 18. *Mars on vendra publiquement à* HAMBOURG, *dans le Magasin de la Maison* No. 101. Ruë Ste. Catharine, *un Assortiment de Marchandises des Indes & d'*Angleterre, *consistant principalement dans les Articles suivans.*

MARCHANDISES DES INDES. 100. *Pièces* Decca & Doreas Mousselines *à* 4. [illegible] 60. *dito Long* Cloths & *Cossaes*, 4. *quarts* & 9. *huitièmes.*

MARCHANDISES D'ANGLETERRE. 1900. *Pièces Mousseline de* Cambrai, 7. [illegible] *tièmes*, 9. *huitièmes à* 6. *quarts.* 200. *Dito idem* Tamboured, Japan, Jaconets, [illegible] *& imprimés &c.* 6. *quarts.* 150. *Dito* Jaconet, Lappets, Cheiks & Doreas *Mous[illegible] en couleurs*, 4. *à* 6. *quarts.* 600. *Dito* Shawls *de* Book & Jaconet, *avec les bordur[illegible] blanc & en couleurs*, 9. *huitièmes*, 5. *quarts* & 6. *quarts.* 75. *Dito Mouchoirs av[illegible] bordures en couleurs* 4. *quarts* & 9. *huitièmes.* 100. *Dito* Callicos *&c. imprimés [illegible] Meubles* 7. *huitièmes* & 4. *quarts.* 1000. *Dito Mousseline de Cossaes imprimé*, 7. [illegible] *ces*, 4. *quarts* & 9. *huitièmes.* 1300. *Dito* Shawls *de Mousseline imprimé & long* Sha[illegible] 3. & 4. *quarts*, 9. *huitièmes*, 5. *quarts* & 11. *huitièmes.* 200. *Dito Mouchoirs de* [illegible] brai, *avec les bordures imprimé*, 7. *huitièmes extra fin.* 600. *Dito voiles de Dentelles* 6660. *Aunes de Dentelles noir* (patent & nett.) 150. *Pièces Mouchoirs de* Pul[illegible] 4. *quarts.* 200. *Dito de Cotton piqué & Mouslinets blanc*, crosover, *& imprimé.* 120[illegible] *Draps de Laine &* Coatings *&c.* 170. *Douzaines Bas de Cotton & de laine & [illegible] mêlé de fantaisie.* 130. *Pièces de Papier imprimé pour Tapisserie.* 60. *Rames Papier* patent *in Folio. Une partie de Boutons & autres Quinquailleries, des Aiguilles* Angl[illegible] *&c.* 100. *Pièces* Callicoe *bleu des* Indes, *endommagé, avec une grande variété d'[illegible] Articles. Les Marchandises seront exposées à la vuë du Public* 8. *jours avant la vente, on distribuera en même tems les Catalogues des Lots. — En attendant on peut s'adr[illegible] pour de plus amples informations aux Courtiers* DENEKEN & HAGEDORN, *ou* [illegible] MAC-ALPINE, *pour les Propriétaires.* HAMBOURG ce 3. Mars 1800.

On avertit le Public, qu'il partira au 20. *du courant mois de Mars jusqu'au* 30. *Sept[illegible] bre, tous les jours, le matin quart avant cinq heures de l'Hôtel* St. Lucas, *Ruë* Ha[illegible] ROTTERDAM, *une ou plusieurs Berlines & Chaises de Poste à trois Relais, pour Am[illegible] par le* Moerdyk & vice-versa. *On pourra s'assurer des places, un jour d'avance, [illegible] J. J. DE BIÈVRE, à l'Hôtel sus-dit, en payant neuf Florins douze Soüs par perso[illegible] compris* 15. *livres de bagage; l'excédent est réglé à* 1. *Sol par livre: On se chargera [illegible] de l'envoi de Ballots ou Pacquets, sous condition expresse, qu'ils ne contiendront rien [illegible] traire aux Loix ou Ordonnances des Républiques* Batave & Françoise.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XXI.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 14. Mars 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 30. *Janvier* (*par la voye de* Hambourg.)

„ LE *Grand-Viſir* a envoyé ici un de ſes premiers Aides-de-Camp avec les Rapports, relatifs à la préſente ſituation des affaires ſur la Frontière de l'*Egypte*. Quoique l'on manque jusqu'à préſent de pluſieurs détails, concernant ce qui a précédé la priſe d'*el Arisch*, & qu'on ne diſe pas même la date de cet événement, il paroit néanmoins ſe confirmer dans ſes principales circonſtances. Le Corps de Troupes *Ottomanes*, employé à l'Aſſaut de la Place, conſiſtoit en 14. mille Hommes; & de ce nombre quelques milliers ont péri à l'attaque, que les *François* & les *Coptes*, qui s'étoient réunis ſous les mêmes Drapeaux, ont ſoutenuë en desespérés. Le Général, qui commandoit ce Corps en chef, *Muſtapha-Pacha*, a péri lui-même dans l'entrepriſe, ainſi que pluſieurs autres des principaux Officiers *Turcs*, par l'exploſion d'un Magaſin à poudre. Les Aſſaillans, aigris par cette perte, lorsqu'ils furent enfin maîtres de la Place, maſſacrèrent la plus grande partie de la Garniſon. — A ces faits, qu'on doit croire avérés, l'on en ajoute d'autres, qui ne nous le paroiſſent pas encore. Après la priſe d'*el Arisch*, dit-on, le Général *Kleber* envoya au *Grand-Viſir* un Officier avec des Propoſitions de Paix: Mais le Généraliſſime *Ottoman* les jugea trop peu avantageuſes, & les prétentions, que le Général *François* s'y réſervoit encore, trop peu convenables aux circonſtances, pour qu'il pût les accepter: Il les rejetta donc entièrement & répondit, " qu'il n'accepteroit point d'autres „ conditions de la part des *François* que celle de ſe rendre tous Priſonniers de guerre, „ ſous l'aſſurance qu'ils ſeroient traités alors avec la plus grande humanité & douceur." A l'appui de cette Réponſe, le *Grand-Viſir* ajouta, " qu'il étoit parfaitement informé „ de la foibleſſe actuelle des Forces *Françoiſes* & des embarras multipliés de leur poſi„ tion:" En faiſant cette déclaration, le *Grand-Viſir* montra, dit-on, à l'Officier *François*, l'Armée bien pourvuë de tout pour l'Expédition, & prête à marcher pour l'*Egypte*; & il lui obſerva, " que le Général *Kleber*, s'il refuſoit la Capitulation offer„ te, n'auroit qu'à ſe l'imputer à lui-même, ſi les Troupes *Ottomanes* vengeoient, par „ une boucherie horrible de tous les *François*, une réſiſtance ſanglante & deſeſpérée, „ mais inutile, comme le cas venoit d'arriver à la priſe d'*el Arisch*." Le *Grand-Viſir*, fidèle à ſa déclaration, doit s'être mis en marche, ſuivant les mêmes rapports, avec la plus grande partie de ſon Armée vers *le Caire*, tandis qu'une autre partie ſe porte ſur *Damiette* & *Alexandrie*, afin d'agir contre ces deux Ports, de concert avec les Forces *Angloſes* & *Ruſſes*, conduites par Sir *Sidney Smith*, qui vers ce tems ſeroit rendu devant *Damiette*."

De STOCKHOLM, *le* 25. *Février*. Leurs Majeſtés partent Vendredi prochain pour *Norköping*, où Elles arriveront le 5. Mars, prenant leur route par *Eckholmſund*, *Strömholm* & *Oerebro*. Leur Suite ſera nombreuſe & brillante, d'autant plus que la Cérémonie du Couronnement doit ſe faire avec un éclat peu uſité. Il n'eſt permis néanmoins à perſonne de ſe rendre à *Norköping*, ſans être pourvu d'un Paſſeport, par lequel il ſoit conſtaté, qu'il a des rapports avec l'Aſſemblée de la Diète ou avec les affaires, qui l'occuperont. L'Ambaſſadeur de *Ruſſie*, Baron de *Budberg*, qui aſſiſtera à toutes ces Solemnités, a pris à bail, pour ſon ſéjour durant ce tems, une belle Terre, proche de *Norköping*, nommée *Himmelsdalund*, où il y a des Eaux médicales & l'avantage d'une très-belle ſituation. La préſence de ce Miniſtre à *Norköping* eſt conforme à l'amitié, qui ſubſiſte actuellement entre la *Suède* & la *Ruſſie*, & qui vient d'être confirmée & reſſerrée par un Traité, conclu à *Gatſchina* le 29. (18.) Octobre, ratifié à *Stockholm* le 30. Novembre, & à *Gatſchina* le 25. (14.) Décembre. Ce Traité, qui vient d'être publié, eſt de la teneur ſuivante.

TRAITÉ d'Amitié & d'Union entre Sa Maj. le Roi de SUÈDE & la Couronne de *Suède*, d'une part, & Sa Maj. l'Empereur de TOUTES-LES-RUSSIES & l'Empire *Ruſſe*, de l'autre, fait & conclu à *Gatſchina* le 18. Octobre 1799. & ratifié, au Château de *Stockholm* le 30. Novembre, & à *Gatſchina* le 14. Décembre de la même année.

Au nom de la très-ſainte & indiviſible Trinité.

„ *Le Traité de* Drottningholm *étant déjà expiré, & le Traité de* Werele *étant le ſeul Acte Public, qui ſubſiſte entre les deux Etats, Sa Maj. le Roi de* Suède *& Sa Maj. l'Empereur de*

Toutes-les-Ruſſies, *également animées du déſir d'affermir leur union, ſont convenuës, d'un commun accord, d'y donner une nouvelle ſanction par le préſent Traité d'Alliance. A cet effet, elles ſe ſont choiſi & ont nommé les Plenipotentiaires ſuivans, ſçavoir: Sa Maj. le Roi de* Suède, *le Baron* Court *de* Stedingk, *un des Seigneurs du Royaume de* Suede, *ſon Ambaſſadeur extraordinaire auprès de Sa Maj. l'Empereur de* Toutes-les-Ruſſies, *Lieutenant-Général, &c., & le Sr.* Jean Chriſtophe *Chevalier de* Toll, *Lieutenant-Général, &c., Sa Maj. l'Empereur de* Toutes-les-Ruſſies, *le Sr.* Théodore *Comte de* Roſtopſin, *ſon Conſeiller Privé, principal Miniſtre du Collège des Affaires-Etrangères, &c., & le Sr.* Nikita Comte Panin, *ſon Conſeiller-Privé, Vice-Chancelier proviſoire, &c.; leſquels Plenipotentiaires après l'échange de leurs Pleins-pouvoirs, ont arrêté les Articles ſuivans.* "

ART. I. Le but principal, que Sa Maj. le Roi de *Suède* & Sa Maj. l'Empereur de *Toutes-les-Ruſſies* ſe propoſent dans cette Alliance, étant de s'aſſurer réciproquement une paix tranquille & imperturbable de leurs Etats reſpectifs, Leurs dites Majeſtés ſe garantiſſent de la maniére la plus ſolemnelle & la plus obligatoire que faire ſe peut, tous leurs Pays, Provinces en *Europe*, tels qu'Elles les poſſédent actuellement.

II. Pour donner un plus grand développement à la confiance, qui régne entre Sa Maj. de *Suède* & Sa Maj. l'Empereur de *Toutes-les-Ruſſies*, Elles entretiendront enſemble la correſpondance la plus intime, en s'avertiſſant promptement & fidélement des dommages, périls, dangers ou troubles intérieurs, dont les Etats de l'une ou de l'autre des hautes Parties Contractantes pourroient être menacés, & employeront à tems les meſures les plus efficaces pour en prévenir, empêcher ou réparer les ſuites.

III. Si, contre toute attente & malgré les intentions pacifiques des deux hautes Parties contractantes, il arrivoit que l'une d'elles fût attaquée dans ſes Royaumes, Etats ou Provinces en *Europe*, l'autre, auſſi-tôt qu'elle en aura été requiſe, employera ſes bons offices pour faire ceſſer les hoſtilités & procurer à ſon Alliée une juſte ſatisfaction. Dans le cas où ces préſentations ſeroient infructueuſes, elle fournira à la Partie requérante, pour le tems & par écrit & ſans aucune difficulté, le nombre de Troupes ſtipulé plus bas. Ces Troupes ſeront raſſemblées dans le Port, ou à l'endroit des Frontiéres de la Partie requiſe, qui ſera le plus proche du théatre de la Guerre, & leur transport ultérieur ſe fera aux fraix de la Partie requérante. — Pour prévenir tout mal-entendu ſur le terme, auquel ces ſecours doivent être fournis, L. M. conviennent enſemble, qu'ils ſeront mis à la diſpoſition du Requérant, dans trois ou tout au plus quatre mois après la réquiſition faite, en réglant de bonne-foi & ſuivant puleuſement le tems qu'il ſera néceſſaire d'employer, d'après la diſtance des lieux & la Saiſon plus ou moins favorable, à la marche des Troupes & à l'équipement des Vaiſſeaux ou Bâtimens auxiliaires.

IV. Les ſecours, dont il eſt parlé dans l'Article précédent, conſiſteront de la part de Sa Maj. le Roi de *Suède*, (dans le cas prévu par le Traité,) en 8000. Fantaſſins & 2000. Cavaliers ou Dragons, ſelon la convenance de la Partie requiſe, ainſi qu'en 6. Vaiſſeaux de ligne de 60. à 70. Pièces de canon, & 2. Frégates de 30. Canons chacune; & de la part de Sa Maj. l'Empereur de *Toutes-les-Ruſſies*, en 12000. Fantaſſins & 4000. Cavaliers ou Dragons ſelon la convenance, ainſi qu'en 9. Vaiſſeaux de ligne de 60. à 70. Canons, & 3. Frégates de 30. Canons chacune. — Les Troupes Auxiliaires ſeront pourvuës des Munitions & de l'Artillerie de Campagne néceſſaires. Les Vaiſſeaux de ligne & les Frégates ou Bâtimens ſeront équipés, armés & avitaillés, comme il eſt d'uſage en Guerre, & dans le même état où la Partie requiſe les auroit mis pour combattre l'Ennemi, qui l'auroit attaquée. — Si, le cas échéant, la Partie requérante ou la Partie requiſe préferent d'avoir ou de fournir de l'Infanterie au lieu de Cavalerie, & qu'elles ſoient d'accord à cet égard, il ſera compté deux Fantaſſins pour un Cavalier: Mais, au cas que l'une ou l'autre des deux hautes Parties trouvât ce changement contraire à ſon intérêt, il ne ſera pas admis, & la formation du Corps Auxiliaire reſtera telle qu'elle a été ſtipulée dans cet Article.

V. Les Troupes Auxiliaires ſeront ſoldées par la Partie requiſe; mais la Partie requiſe leur fournira les Rations ordinaires, les Fourages & les Quartiers néceſſaires, ſur le pied qu'elles ſont traitées & entretenuës en Campagne par leur propre Maître. (*Le reſte ci-*

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du 26. Février.*

„ Il paroît aſſez certain, qu'il a été fait des Propoſitions de Paix à notre Cour de la part du Gouvernement *François*, prêt, dit-on, à renoncer à l'*Italie*, à tous les projets Républicains formés pour ce Pays, & à toutes ſes autres Conquêtes, excepté la *Belgique* & la rive gauche du *Rhin*, ſur le pié qu'on étoit ſur le point d'en conclure à *Raſtadt*, lorſque le Congrès fut rompu: Mais les circonſtances ont changé depuis ce tems; & l'on doute, qu'elles permettent maintenant une Paix ſéparée au Cabinet de *Vienne*. — Le Général *Ruſſe*, *Miloradowitſch*, vient d'arriver ici, chargé (à ce qu'on apprend) de régler & liquider les fournitures, faites aux Troupes *Ruſſes*, pendant qu'il ſera auſſi pour aſſiſter à la Commiſſion-Militaire, qui ſe tiendra ſur les différends, qui ſont au Siége & après la priſe d'*Ancone*. "

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du 24. Février.*

„ Le *Grand-Conseil* a rejetté le 18. de ce mois, à une pluralité de 45. contre 40. Voix, la Proposition, faite par la *Commission-Exécutive*, d'une Amnestie-générale pour tous les Délits & toutes les Accusations, relatifs aux différends Politiques & à la Révolution: Le *Grand-Conseil* désire de faire des exceptions à cette faveur générale, sur-tout contre les Chefs des entreprises Contre-Révolutionnaires & les Emigrés *Suisses*, entrés au Service de la *Co-alition*. On regrette, que le Conseil n'ait pas suivi encore à cet égard les principes généreux & libéraux de notre *Gouvernement-Provisoire*, qui s'honore chaque jour par des Actes, dignes des applaudissemens universels. L'on ne peut lire, sans le plus vif intérêt, le Message suivant, qu'il vient d'adresser aux deux *Conseils-Législatifs*.

„ CITOYENS REPRÉSENTANS, Les rapports uniformes de tous les Cantons présentent à la *Commission-Exécutive* le tableau effrayant d'une *dégradation progressive des moeurs publiques*: Ils en reportent les causes aux diverses époques de la Révolution: Elle a donné *la Liberté* au Peuple; mais elle ne lui a pas appris à la distinguer de la *Licence*: Parce qu'il n'a plus de *maîtres à craindre*, il croit n'avoir plus de devoirs a remplir; &, dans *ses excès les plus coupables*, il *peut* exercer de *légitimes droits*. "

„ La Guerre, qui a appellé notre Jeunesse sous les Drapeaux, & qui l'a *rapprochée* des Armées Etrangères, a aussi *corrompu* ses habitudes: Les idées du *juste* & de l'*honnête* ont disparu dans le désordre des Camps; &, si de prompts remèdes n'étoient appliqués au mal, il ne nous resteroit bientôt plus, dans cette Jeunesse, l'espérance & l'amour de la Patrie, que les élémens d'une *Génération licencieuse & perverse*. Il est donc instant de la replacer sous la puissance des bonnes maximes & de l'*ancienne discipline* des *vertueux Ancêtres*. "

„ C'est pour atteindre à cette fin que la *Commission-Exécutive* croit absolument nécessaire de rétablir les *Tribunaux de Moeurs*, dont l'objet étoit de surveiller toutes ces violations de la Morale & de la décence publique, qui, n'étant encore qu'une première nuance du Crime, échappent aux recherches & à l'action de la *Police correctionnelle*. La Loi ne peut que punir; toujours elle flétrit, & rarement elle corrige, parce qu'elle atteint le résultat des habitudes déja enracinées. La surveillance & la censure, exercées par les *Tribunaux de Moeurs*, arrêtent l'habitude dans ses progrès, & replacent les Coupables dans la règle, tandis qu'ils sont encore susceptibles de honte. "

„ Vous verrez dans le Projet ci-dessous, que la *Commission-Exécutive* appelle les *Ministres du Culte* à concourir à la régénération générale. CITOYENS REPRÉSENTANS, il est tems d'abandonner ces *Théories funestes, qui veulent mettre un mur de séparation entre Dieu & l'Homme, entre la Religion & la Loi*. Fortifiez celle-ci de toute la puissance de celle-là, & que toutes les deux travaillent de concert à la félicité publique. [Ensuite la *Commission-Exécutive* propose l'établissement d'un *Tribunal de Moeurs* dans chaque Commune, par un Projet de Loi, qui en détermine l'organisation.] "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 18. Ventose (*9. Mars.*)

„ Hier déja le Projet de Loi, principalement relatif à la levée de la première Classe de la *Conscription Militaire*, a été débattu, par les Orateurs *Tribuniciens* & ceux du *Gouvernement*, devant le *Corps-Législatif*, qui l'a approuvé à la même Séance, à une grande majorité. Les débats ont principalement roulé sur l'Article, qui révoque les Congés accordés jusqu'ici aux *Réquisitionnaires* & *Conscrits*, pour d'autres causes que des maladies ou infirmités contractées à la Guerre. Le Tribun *Benjamin Constant* a défendu cette disposition, prétendant " que nul Congé ne sçauroit être regardé comme *irrévocable*, puisque l'Etat ne peut jamais prendre envers ses Membres (dit-il) l'engagement „ de n'avoir pas besoin de leurs services." Le *Conseiller-d'Etat*, *Lacuée*, a pris également à tâche de justifier le même Article, mais par des considérations différentes. La doctrine du Préopinant lui paroissoit une Théorie bonne tout au plus dans un petit Etat, mais inadmissible dans un Pays aussi étendu, aussi peuplé, aussi industrieux & éclairé que la *France*. " S'il approuvoit la révocation des Congés antérieurs, (a-t-il dit,) c'étoit „ parce qu'aucune Loi n'en garantit l'irrévocabilité, que rien n'en garantit la légitimité, „ & qu'on en a fait un abus révoltant. " La discussion fut fermée ensuite, & le Scrutin donna 246. boules blanches, & 22. noires. "

„ Aussi-tôt qu'ainsi le Projet important, dont il s'agit, eut passé hier en Loi, le *Gouvernement* s'est empressé de le publier revêtu de toutes les formes obligatoires: Et il a accompagné la publication de cette Loi de celle d'une *Proclamation* & de plusieurs *Arrêtés*, rendus par lui le même jour, & communiqués au *Tribunat* & au *Corps-Législatif*. Tous sont relatifs au prochain Armement National. Voici la teneur de la *Proclamation*. (*Nous insérerons les Arrêtés dans une Feuille prochaine.*) "

EXTRAIT *des Régîtres des Délibérations des* CONSULS *de la République.* — PA
le 17. Ventôse *an* 8. (7. *Mars* 1800.)

PROCLAMATION. *Les* CONSULS *de la République aux* FRANÇOIS.

„ FRANÇOIS, Vous désirez la Paix; votre Gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore. Ses premiers voeux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le Ministère *Ang* la repousse; le Ministère *Anglois* a trahi le secret de son horrible Politique. Déchirer la *Fr ce*, détruire sa Marine & ses Ports, l'effacer du Tableau de l'*Europe* ou l'abaisser au rang Puissances secondaires, tenir toutes les Nations du Continent divisées pour s'emparer du merce de toutes & s'enrichir de leurs dépouilles; c'est pour obtenir ces affreux succès, l'*Angleterre* répand l'Or, prodigue les promesses & multiplie les intrigues. "

„ Mais ni l'Or, ni les promesses, ni les intrigues de l'*Angleterre* n'enchaîneront à ses v les *Puissances du Continent*: Elles ont entendu le voeu de la *France*; elles connoissent la dération des principes qui la dirigent, elles écouteront la voix de l'Humanité & la voix fante de leur intérêt. S'il en étoit autrement, le *Gouvernement*, qui n'a pas craint d'*offr de solliciter* la Paix, se souviendra que c'est à vous de la *commander*. Pour la comma il faut de l'Argent, du Fer & des Soldats. "

„ Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune. Q jeunes Citoyens marchent. Ce n'est plus pour des *Factions*; ce n'est plus pour le cho *Tyrans*, qu'ils vont s'armer; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'e l'honneur de la *France*; c'est pour les intérêts sacrés de l'*Humanité* & de la *Liberté*. les Armées ont repris cette attitude, présage de la Victoire; à leur aspect, à l'aspect de tion entière, réunie dans les mêmes intérets & dans les mêmes voeux, n'en doutez FRANÇOIS, vous n'aurez plus d'Ennemis sur le Continent. Que, si quelque Puissance veut tenter le sort des Combats, le *Premier-Consul a promis la Paix*; il *ira la conquérir* à de ces Guerriers, qu'il a plus d'une fois conduits à la Victoire. Avec eux, il fçaura ren ces Champs encore pleins du souvenir de leurs Exploits: mais, au milieu des Batailles, quera la Paix; & *il jure de ne combattre que pour le bonheur de la* France *& le repos du M*

„ Si la Guerre à l'extérieur doit enfin se faire encore, l'on aura du moins dan térieur l'assurance, qu'on n'y sera pas inquiété par des Forces considérables, rasse sous l'Etendard de l'*Insurrection*, ainsi qu'il paroît par l'Arrêté suivant du 4. *Ven*

„ *Les Consuls de la République: Vu la Proclamation & l'Arrêté du* 7. Nivose (28. *bre*) *dernier, ainsi conçu*: " Amnestie *entière & absolue est accordée aux Habitans des* „ *temens de l'Ouest, pour tous les événemens passés, sans que ceux qui ont pris part aux* „ *les puissent en aucun cas être recherchés ni poursuivis à raison de ce*: " *Considérant les* Insurgés *des Départemens de* la Vendée, *des* Deux-Sèvres, *de la* Loire-Inférieure Maine & Loire, *ayant satisfait aux conditions prescrites par l'Arrêté du* 7. Nivose *de il est juste de les faire jouir de l'*Amnestie *accordée par la disposition ci-dessus: Arrêtent*

ART. I. Tous ceux qui ont pris part aux troubles survenus dans les Départemens *Vendée*, des *Deux-Sèvres*, de la *Loire-Inférieure* & de *Maine & Loire*, & qui se sont formés à l'Arrêté du 7. *Nivose* dernier, jouïront de l'*Amnestie* accordée par cet Arrêté.

II. En conséquence, ils ne pourront être recherchés & poursuivis pour les faits rela troubles, soit par Action publique, au nom de la Nation, soit par Action Civile, au n Individus qui prétendroient avoir été lésés.

III. Tous Mandats d'arrêts, Actes d'accusation, ou Jugemens de condamnation, po relatifs aux troubles, contre les dits Individus, seront considérés comme non-avenus.

„ Les Ministres-Plénipotentiaires des *Etats-Unis*, *Murray*, *Davies*, & *Ell* étant maintenant tous présens à *Paris*, les Négociations pacificatrices vont s'ouvr eux & une Commission, nommée à cet effet par le *Premier-Consul*: Elle est compo trois Membres, *Joseph Bonaparte*, Frère du *Premier-Consul*, & les *Conseillers-d Fleurieu* & *Roederer*. Leur Secrétaire est le Citoyen *Mourgues*. "

„ On écrit de *Strasbourg*, en date du 13. de ce mois (4. Mars:) " Le Géné „ *reau* est arrivé avant-hier dans cette Ville, & en est parti cette nuit pour *M* „ Mr. de *Formey*, Envoyé *Prussien*, qui se trouvoit depuis quelques jours à *Stras* „ s'est rendu chez lui, & a eu avec lui des entretiens fort longs, relatifs, dit-on „ fixation de la Ligne de démarcation. Il accompagne le Général *Moreau*. "

De LEYDE, *le* 13. *Mars*. Suivant les *Nouvelles de* LONDRES *jusqu'au* 25. F reçuës par la voye de *Paris*, Mylord *Stanhope*, ayant reparu dans la Chambre des après une absence de plus de trois ans, y a fait le 18. Février une Motion, pou mer des Négociations avec la République *Françoise*; mais elle a été rejettée à la P té de 24. contre deux Voix.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQU
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.